

susceptible d'entraîner des accidents et comme devant, en tout cas, être surveillée de très près. Quant aux cardiaques valvulaires, ils peuvent être anesthésiés sans danger, à la condition de ne pas être en état d'asystolie.

La chloroformisation doit être pratiquée à doses légères, progressives et continues jusqu'à suppression presque totale du réflexe palpébral.

B. — Traitement des endocardites à la période troublée.

I. — Traitement général.

Lorsque, chez un cardiaque, survient une dyspnée qui ne disparaît pas complètement sous l'influence du repos au lit, lorsque s'installe un œdème persistant des membres inférieurs, lorsque le pouls devient petit et faible, lorsque le foie dépasse le bord des fausses côtes et que les poumons se congestionnent, lorsqu'enfin les urines diminuent de quantité, l'intervention est nécessaire : il faut donner la digitale. S'il est contre-indiqué de l'administrer en l'absence des symptômes qui viennent d'être énumérés, il est, d'autre part, urgent d'avoir recours à ce précieux médicament dès que la fatigue du cœur devient manifeste, car une plus longue attente n'aurait d'autre résultat que de rendre ses effets moins efficaces. Il faut donc donner ce médicament au moment opportun, ni trop tôt ni trop tard ; c'est une question de sens clinique, que la pratique peut seule permettre de résoudre. Il nous paraît indispensable de rappeler brièvement la constitution chimique de la digitale, avant de conclure sur le choix de la préparation digitalique à employer. Dès 1844, Homolle et Quévenne avaient isolé de la digitale un principe actif, amorphe, dont ils perfectionnèrent ultérieurement la préparation, en le purifiant à l'aide du chloroforme ; leur produit primitif était un mélange, en proportions variables, de digitaline cristallisée, et de digitaléine, aussi a-t-on pu le prescrire à des doses relativement considérables et les formulaires l'ont-ils indiqué comme étant dix fois moins toxique que la digitaline cristallisée ; mais il n'en est pas de même de la digitaline amorphe obtenue par le chloroforme ; celle-ci est d'une action sensiblement égale à celle de la digitaline cristallisée, car elle renferme plus de 9/10^e de digitaline cristallisée. Il est essentiel de se rappeler que la digitaline amorphe chloroformique est aussi active que la digitaline cristallisée, et que, si l'on peut prescrire indifféremment l'une ou l'autre, la dose maxima est la même pour la digitaline chloroformique amorphe que pour la digitaline chloroformique cristallisée (Lafont et Bardet). Cette dernière a été découverte en 1867, par Nativelle, pharmacien à Bourg-la-Reine ; elle est également soluble dans le chloroforme. Outre la digitaline, la plante contient encore, d'après Schmiedeberg, divers principes qui ont reçu les noms de digitine, digitaléine, digitoxine, digitonine. Il existe enfin deux produits de décomposition des corps précédents : la toxirésine et la digitalirésine.

La digitine est inerte ; la digitoxine et la digitaléine ont une action identique, c'est-à-dire celle de la digitaline pure ; l'action de la digitonine diffère sensiblement des précédentes, puisqu'elle est analogue à celle de la saponine ; quant à la toxirésine et la digitalirésine, elles s'écartent également par leurs propriétés de la digitaline ; leur action peut être comparée à celle de la picrotoxine. La

digitaline est le principe actif par excellence de la digitaline ; c'est elle qui produit les effets que l'on obtient avec les préparations de plantes fraîches, mais son action est incomparablement plus énergique et plus constante, car c'est un produit identique à lui-même, tandis que l'efficacité de la macération ou de l'infusion varie suivant les espèces végétales de la plante, suivant le moment de la récolte, suivant le procédé de conservation. Malgré la supériorité incontestable de la digitaline sur les préparations faites avec la plante même, on a hésité, pendant longtemps, à l'employer, en raison de sa toxicité d'abord, mais aussi et surtout parce que plusieurs corps différents ont reçu le nom commun de digitaline et que l'on ne savait auquel d'entre eux réserver la dénomination de digitaline. C'est ainsi qu'en Allemagne on donne le nom de digitaline au principe que nous appelons digitaléine ; il existe cependant, au point de vue chimique, une différence essentielle entre la digitaléine et les digitalines amorphe ou cristallisée, puisque la première est soluble dans l'eau et insoluble dans le chloroforme, tandis que les secondes sont solubles dans le chloroforme seulement. Cette digitaline allemande est environ vingt fois moins active que les digitalines françaises ou digitalines chloroformiques ; par contre, on emploie en Allemagne comme principe actif la digitoxine de Merck, trois fois plus active, d'après Martius, que la digitaline cristallisée chloroformique française ; c'est ce que prescrivent nos voisins, au même titre que nous prescrivons la digitaline. M. Houdas est d'avis que ce n'est pas un produit de composition constante et définie, mais un mélange de digitaline cristallisée et d'un principe non encore isolé, analogue ou identique à la strophantine, l'ouabaine ou la tanghinine, corps d'une activité de beaucoup supérieure à celle de la digitaline cristallisée.

L'inconstance des résultats obtenus avec les préparations de digitale tient à l'inégalité de la richesse en digitaline des diverses variétés de plantes. Quand on donne des feuilles, on ne sait pas à quelles doses on administre le principe actif, bien que, théoriquement, 1 gramme de poudre représente environ 1 milligramme de principe actif.

Voici d'ailleurs le tableau de l'équivalence d'activité des différentes préparations de digitales :

0 gr. 10 de poudre équivalent à :

Digitaline cristallisée.	1/10 ^e de milligramme.
Extrait aqueux	0 gr. 045
— alcoolique.	0 gr. 05
Teinture alcoolique.	0 gr. 50
Teinture éthérée.	0 gr. 50
Sirop	20 grammes.
Vin.	20 —

Pour obtenir des effets certains avec la macération ou l'infusion, il faut que les feuilles soient celles de la seconde année, qu'elles aient été cueillies au mois de juin, avant la floraison, qu'elles aient été conservées à l'abri de la lumière et de l'humidité dans des flacons bien bouchés, enfin, qu'elles n'aient pas été conservées pendant plus d'un an. Mais est-on sûr que ces conditions sont toujours remplies ? Peut-on affirmer, d'autre part, que, à poids égal, les préparations prescrites contiennent toujours la même quantité de principe actif ? Il est bien évident que non, et c'est pourquoi l'usage de la digitaline chloroformique tend